

## Le Busard des roseaux *Circus aeruginosus* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A081

Oiseaux, Accipitriformes, Accipitridés

### Statuts de protection et de conservation

Directive « Oiseaux » : annexe I  
Convention de Berne : annexe II  
Convention de Bonn : annexe II  
Convention de Washington : annexe II  
Règlement CEE/CITES : annexe A  
Protection nationale  
Liste rouge nationale : vulnérable (nicheurs)  
Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes (nicheurs)

### Description de l'espèce

Ce rapace diurne présente des formes élançées avec de longues ailes étroites et une queue et des tarses dénudés, également longs. La tête, petite, montre un masque facial rappelant celui des rapaces nocturnes.

Les jeunes oiseaux, comme les femelles, sont de couleur générale brune, avec des taches orangées plus ou moins étendues occupant le vertex, le menton, la poitrine et les couvertures alaires.

Le mâle adulte « typique » présente un plumage en mosaïque très contrasté (patron d'ailes tricolore avec des extrémités noires, de larges zones médianes gris-lavande, et des attaches brun-rouge vif).

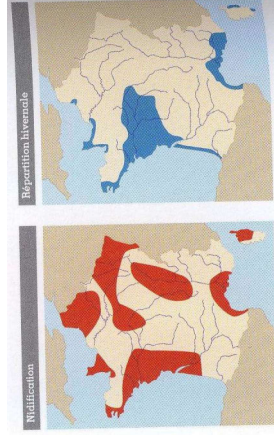
- Taille : 48 à 56 cm
- Envergure : 120 à 135 cm
- Poids : 400 à 800 g.

### Répartition en France et en Europe

Le Busard des roseaux est largement répandu en Europe, se reproduisant aux latitudes moyennes et boréales, depuis le Nord de l'Espagne jusqu'en Scandinavie.

Dans notre pays, deux zones de reproduction sont individualisées. Une se situe au nord d'un arc de cercle joignant la Gironde au Lyonnais. Une deuxième entité englobe la Camargue, les étangs littoraux du golfe du Lion jusqu'aux Pyrénées-Orientales, à laquelle il faut adjoindre quelques rares nicheurs corses.

En France, les Busards des roseaux reproducteurs adoptent un comportement de plus en plus sédentaire au fur et à mesure que l'on se dirige vers le sud.



Répartition en période de nidification (rouge) et hivernage (bleu), d'après Dubois *et al.* (2008)

### Biologie et Ecologie

#### Habitats :

Le Busard des roseaux est inféodé aux milieux humides permanents ou temporaires de basse altitude. Il fréquente les grandes phragmitaies des étangs et des lacs, tout comme celles des marais côtiers, des salines abandonnées et des rives des cours d'eau lents.

En hiver et au cours de ses périodes migratoires, il chasse au-dessus de tous ces milieux, mais évite toujours la haute altitude et les étendues densément boisées.

#### Comportement :

Les Busards des roseaux migrent sur un large front, très peu dépendants de la topographie des zones parcourues et des courants aériens et franchissent les étendues maritimes.

La migration postnuptiale intervient surtout entre août et octobre. Certains oiseaux venant du nord terminent leur migration en Péninsule Ibérique et en France. La principale zone d'hivernage des oiseaux d'Europe de l'Ouest se situe en Afrique tropicale, qu'ils rejoignent en octobre-novembre et où ils stationnent au minimum trois mois. Les busards atteignent ces contrées de mi-octobre à mi-novembre et y stationnent au minimum trois mois. Dès la fin du mois de février, la migration pré-nuptiale s'amorce, bat son plein de la mi-mars à la mi-avril et se termine en mai. Communément, les Busards des roseaux se rassemblent pour occuper des gîtes de dortoir nocturne qui sont situés préférentiellement dans des milieux ouverts humides.

#### Régime alimentaire :

Le régime du Busard des roseaux est dit « opportuniste ». L'espèce se nourrit surtout de proies animales vivantes chassées à l'affût ou en vol, mais ne dédaigne pas les charognes et les œufs d'oiseaux à l'occasion. En Charente-Maritime, une étude a permis d'identifier plus de 140 espèces-proies (consommées vivantes ou à l'état de cadavre), allant de la Mante religieuse à la

Chèvre domestique en passant par la Buse variable, la Cistude d'Europe, le Pélodyte ponctué et l'Anguille... Les mammifères y étaient toujours dominants en nombre (un tiers des proies étaient des mammifères) et en biomasse, suivis par la classe des oiseaux.

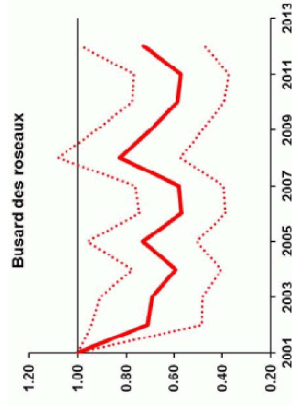
### Reproduction :

Le Busard des roseaux ne présente généralement pas une forte densité de peuplement sur ses lieux de reproduction. Les nids, volumineux dans la plupart des cas, sont construits au sol, généralement au sein d'une roselière. En France atlantique, les pontes (généralement 4 à 5 œufs) interviennent entre mars et juin, avec un pic entre le 10 et le 30 avril. Le nombre de jeunes envoyés par femelle pondreuse se situe entre 1,2 et 2,4 suivant les localités. Les poussins s'envolent à 40-45 jours. La maturité sexuelle peut être acquise dès la première année pour les femelles et à deux ans pour les mâles, mais nombre d'individus attendent un âge nettement plus avancé pour entamer leur première reproduction. Sur les sites, 30% des adultes présents peuvent ne pas se reproduire. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est de 20 ans environ.

### Evolution et état des populations

Son statut de conservation est jugé favorable en Europe.

Alors qu'une grande vitalité a été constatée en Grande-Bretagne, dans les Pays baltes, aux Pays-bas (années 80), les effectifs européens ont connu une chute spectaculaire à la fin des années 90. La population nicheuse européenne compterait actuellement 93 000 à 140 000 couples, dont 40 000 à 60 000 en Russie.



Les effectifs français évalués entre 700 et 1 000 couples en 1982, ont été estimés entre 1 000 et 5 000 couples en 1997 et entre 1 600 et 2 200 couples en 2000/2002.

Son augmentation ne semble plus à l'ordre du jour. Une baisse suspectée jusqu'en 2007 n'est pas confirmée par les effectifs des années suivantes, qui placent l'espèce dans une stabilité globale (cf. figure ci-contre).

C'est le busard le plus rare dans notre pays et l'espèce est considérée comme « vulnérable » en Poitou-Charentes comme en France.

### Statut de l'espèce sur le site

Sur la ZPS :

- 2-3 c. nicheurs
- Min. 1 ind. en hivernage
- 2-17 ind. en migration

Signalé nicheur dans la ZPS à Cravans, et en hivernage sur l'ensemble des marais (quelques ind.).

1 couple nicheur sur l'extension proposée à la ZPS dans le marais de Saint-Augustin/Arvert en 2009 (donnée O. Allenou, CREN).

### Menaces générales

- Populiculture
- Destructons directes de l'habitat (zones humides)
- Drainage, remblaiement, mise en culture
- Baisse du niveau d'eau
- Dégradation de l'habitat par le Ragondin
- Prédation des nids / nichées par le Sanglier
- Pollutions diverses
- Dérangement sur les zones de nidification
- Usage du poison contre le Ragondin

### Mesures de gestion conservatoire

Les principales mesures de conservation du Busard des roseaux passent par :

- Le maintien et/ou la restauration des zones humides, et notamment des roselières ;
- Le maintien de zones de quiétude sur les sites de nidification ;
- La lutte contre l'usage illégal de rodenticides (Ragondin, Rat musqué), le cas échéant.